

Déclaration de Kyoto sur le Développement durable, (Adopté le 9 novembre 1993 par la 9ème Table Ronde de l'AIU par plus de 90 représentants d'Universités)

Inciter les universités du monde à rechercher, établir et transmettre une **compréhension plus claire du Développement durable** - "un développement qui satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité de satisfaire ceux des générations futures - et promouvoir des principes et des pratiques appropriés de développement durable au niveau local, national et global, selon des voies qui sont en accord avec leurs missions".

- **Utiliser les ressources de l'université** pour favoriser une meilleure compréhension de la part des gouvernements et du public en général des dangers physiques, biologiques et sociaux reliés entre eux qui menacent la planète Terre et reconnaître **l'importante interdépendance et les dimensions internationales du développement durable**.
- Développer l'**obligation éthique** de la génération actuelle pour qu'elle dépasse les pratiques d'utilisation des ressources et les **disparités courantes** qui sont à l'origine de l'insoutenable environnementale.
- **Accroître les capacités des universités d'enseigner et d'entreprendre des recherches et des actions** dans la société au plan des principes touchant au développement durable en vue de développer de l'environnement et promouvoir la compréhension de l'éthique environnementale au sein de l'université et dans le public en général.
- **Collaborer entre elles et avec tous les secteurs de la société dans la poursuite de mesures** pratiques et politiques en vue d'atteindre un développement durable et ainsi protéger les intérêts des générations futures.
- Encourager les universités à **revoir leur propre fonctionnement** afin de refléter les meilleures pratiques à l'égard du développement durable.
- Demander au Conseil d'administration de l'AIU de considérer et **mettre en oeuvre les moyens** de donner vie à cette Déclaration dans la mission de chacun de ses Membres et dans les entreprises communes de l'AIU.

En adoptant cette Déclaration, les délégués ont mis l'accent sur les points suivants:

-Que le développement durable ne soit pas interprété de façon à conduire au "non-développement durable" pour certains systèmes, freinant ainsi leur aspiration légitime à un meilleur niveau de vie;

-Que le développement durable doit tenir compte des écarts dans les systèmes de consommation et de distribution, la surconsommation non durable dans certaines régions du monde contrastant avec les privations dramatiques dans d'autres;

-Que le développement durable global signifie la modification des systèmes de valeur, les universités ayant ici un rôle essentiel à jouer pour susciter une nécessaire prise de conscience internationale et un sens global de la responsabilité et de la solidarité;

-Que la coopération universitaire pour un développement durable doit s'assurer que les universités des pays aux ressources insuffisantes pourront participer activement à ce processus;

-Que l'AIU par le potentiel intellectuel et organisationnel de l'Association et son rôle de plaque tournante, de catalyseur et de réseau a un rôle essentiel à jouer dans l'application de cette Déclaration.

Plan d'action pour les Universités individuelles

Alors que chaque université peut et doit apporter sa contribution propre, un plan d'action efficace pourrait englober les principes suivants. L'Association internationale des Universités peut servir de plaque tournante et d'organe de coordination pour la mise en oeuvre de ce plan et constituer une tribune pour son expression collective et fournir un soutien institutionnel pour ses objectifs.

Chaque université dans son plan d'action propre s'efforcera de:

- s'engager au niveau institutionnel à respecter le principe et la pratique du développement durable au sein du milieu universitaire et transmettre cet engagement à ses étudiants, ses employés et au public en général;
- encourager les pratiques de consommation durable dans son propre fonctionnement; développer les capacités de ses enseignants à enseigner les bases en matière d'environnement;
- développer une approche environnementale chez son personnel et ses étudiants, quel que soit le domaine d'études; utiliser les ressources intellectuelles de l'université pour renforcer les programmes d'éducation à l'environnement;
- développer les programmes interdisciplinaires et de collaboration dans le domaine du développement durable comme éléments de la mission centrale de l'établissement et franchir les barrières traditionnelles entre les disciplines et les départements;
- renforcer les obligations éthiques de la communauté universitaire immédiate - les étudiants, les enseignants et le personnel - afin de comprendre et vaincre les forces qui conduisent à la dégradation de l'environnement, aux disparités Nord-Sud, et aux injustices inter-générationnelles;
- oeuvrer pour aider la communauté universitaire, et les diplômés, les amis et les gouvernements qui la soutiennent, à accepter ces obligations éthiques;
- promouvoir les réseaux interdisciplinaires d'experts en environnement au niveau local, national et international afin de diffuser les connaissances et collaborer à des projets environnementaux communs de recherche et d'enseignement;
- promouvoir la mobilité des enseignants et des étudiants comme élément essentiel du libre échange des connaissances;
- former des partenariats avec d'autres secteurs de la société pour le transfert de technologies novatrices et appropriées qui peuvent encourager et promouvoir les pratiques de développement durable.